

S.M./

TERRITOIRE DE RUHENGERRI

Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI

GEWEST

N° 2412 /Huis.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19.....
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Facture

Déplacement Huissier

Ruhengeri, le 18 octobre 1952
de

Ruhengeri



6705

Maitre,

Comme suite à votre lettre du 8 octobre 1952, j'ai
l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en trois exemplaires,
une déclaration de créance établie pour les déplacements
d'huissier effectués pour la S.P.R.L. ESTAF.-

Veuillez agréer, Maitre, l'assurance de ma considération
très distinguée.-

L'HUISSIER,

D. NEVEJANS

Maitre GANSHOF

A v o c a t

à

U S U M B U R A

RESIDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE RUHENGARI.-

D E C L A R A T I O N

d e

C R E A N C E

La S.P.R.L.E S T A F à Usumbura doit à
Monsieur NEVEJANS, D. Huissier assermenté à Ruhengeri pour déplacements
d'huissier à l'effet d'effectuer une saisie dans les magasins de BULABU-
TURO, BUSOGO et KAGOGO appartenant au feu SULEMAN bin ALI:
soit Ruhengeri-Busogo-Bulabutare et retour:

70 Kms à 6,20 = 434,- frs

Ruhengeri-Kagogo et retour

60 Kms à 6,20 = 372,- frs

T O T A L 806,- frs

Déclaré sincère et véritable et arrêté à la somme
de HUIT CENT ET SIX FRANCS.-

Ruhengeri, le 18 octobre 1952

L'HUISSIER,

D. NEVEJANS